

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

# OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2020 – 2023 DU CONSEIL DE L'ÉGLISE NATIONALE

## LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL DE L'ÉGLISE NATIONALE COMME ORIENTATION STRATÉGIQUE À LONG TERME

(élaborées à l'automne 2020)

### QUI SOMMES NOUS ?

L'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne comprend les Paroisses catholiques romaines du Canton de Berne. Son organisation est réglée par ses constitutions de 1981 et 2019. Elle est située sur le territoire du diocèse de Bâle.

Le Conseil de l'Eglise nationale est l'organe directeur politique et stratégique de l'Eglise nationale en ce qui concerne le droit public ecclésiastique. En tant qu'Exécutif, il réalise les décisions du Parlement de l'Eglise nationale (législatif) et est l'interlocuteur du Canton et du Diocèse ainsi que des autres Eglises nationales.

### NOTRE MISSION (formulée sur la base du préambule de la Constitution ecclésiastique)

*en communion avec l'Eglise catholique romaine, ...*

... nous la soutenons, avec les autres Eglises nationales du diocèse, dans l'accomplissement de son travail ;

... nous entretenons une étroite collaboration avec le Vicariat épiscopal Ste. Vère ;

... nous nous engageons pour le processus de renouveau au sein de l'Eglise ;

... nous prenons position et nous impliquons.

*se sachant former une communauté qui rassemble plusieurs langues, cultures et traditions différentes, ...*

... nous respectons les enracinements multiples dans les langues et les traditions religieuses et nous nous engageons ensemble à tous les niveaux.

*se considérant co-responsables pour la justice, la paix et la sauvegarde de la Création, ...*

... nous alignons nos actions sur les évolutions sociales.

*dans l'intention de poser les bases, au sein du canton de Berne, pour une Eglise vivante et pour le bien-être de toutes les personnes, ...*

... nous contribuons à la promotion du travail diaconal et pastoral au niveau régional et cantonal. À cette fin, nous avons notre mot à dire et apportons un soutien financier.

... nous encourageons les projets sociaux dans tous les domaines de l'Eglise et dans la société.

*dans la volonté de coopérer avec les autorités ecclésiastiques, ...*

... nous respectons la répartition des tâches entre les paroisses, l'Eglise nationale, la CCCR, le diocèse et la CES.

... nous encourageons la mise en réseau et la coopération entre les paroisses, avec leurs différentes conditions et besoins.

*en maintenant un dialogue avec d'autres Eglises chrétiennes, ...*

... nous coopérons avec les Eglises de différentes confessions et prenons en compte la multireligiosité dans notre société.

*pour une action crédible à l'intérieur et à l'extérieur, ...*

... nous encourageons l'égalité de traitement de tout le personnel par le biais de nos conditions d'engagement ;

... nous communiquons professionnellement tant à l'interne qu'à l'externe ;

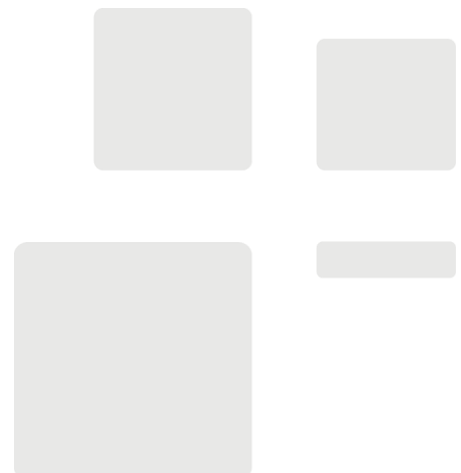
... nous travaillons dans les deux langues officielles de notre canton ;

... nous gérons prudemment nos ressources, planifions de manière prévisionnelle nos finances et veillons à une administration efficace et une gestion du personnel moderne ;

... nous vérifions régulièrement notre travail quant au rendement et à sa portée ;

... le Conseil de l'Eglise nationale accompagne stratégiquement les services spécialisés, les missions et le secrétariat général, se montre intéressé à leur travail et l'apprécie ;

... les membres du Conseil de l'Eglise nationale entretiennent une coopération attentive et ciblée tant au niveau interne qu'externe.



## OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2020-2023

Avec les présents objectifs de législature, le Conseil de l'Eglise nationale détermine les sujets prioritaires de son travail pour les années à venir. Ceux-ci vont au-delà des tâches de l'organigramme et de la représentation de l'Eglise nationale aux différentes instances.

Lors de cette législature, le travail de suivi de la nouvelle loi sur l'Eglise nationale, entrée en vigueur le 1.1.2020, détermine les nouvelles tâches de l'Eglise nationale en raison des structures et responsabilités adaptées et des perspectives financières de plus en plus sombres. Le courage d'apporter les changements qui seront également nécessaires à l'avenir exige une ouverture d'esprit, une volonté de performance et la volonté de tous les acteurs concernés d'apporter des améliorations à l'existant et d'accepter les idées nouvelles.

Le Conseil de l'Eglise nationale a l'intention d'aborder dans le cadre de cette législature les objectifs suivants :

<b>PRÉSIDENTE</b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Mesures</b>
L'Eglise nationale prend les paroisses au sérieux en tant que partenaires et encourage la mise en réseau des présidences de paroisse. Elle se veut être le point de contact des paroisses pour leurs questions de politique (ecclésiastique).	- Réunions régulières avec les présidences de paroisse, une fois par an en invitant toutes les présidences ensemble (conférence des présidences)
	- Entretenir les contacts
	- Le secrétariat général est le point de contact pour toutes les questions des paroisses.

<b>Objectif 2</b>	<b>Mesures</b>
L'Eglise nationale est présente sur la scène politique, avec les autres Eglises nationales et la Communauté israélite. Elle cherche à exercer une influence sur la politique cantonale.	- La position de l'ECR est portée dans l'arène politique.
	- Répondre aux préoccupations et les faire entendre.
	- Mise en réseau, entretien proactif des contacts.

<b>Objectif 3</b>	<b>Mesures</b>
La coopération avec l'administration et les services spécialisés, le Vicariat épiscopal et le diocèse ainsi que les partenaires œcuméniques se caractérise par une appréciation mutuelle. L'échange avec le refbejuso se passe durablement d'égal à égal.	- Une attention particulière est accordée à l'échange et au flux d'informations.

	- Compréhension pour les points de vue divergents
	- Les membres du conseil connaissent la situation de l'ECR et peuvent consciemment la représenter.
	- Trouver des consensus

<b>Objectif 4</b>	<b>Mesures</b>
Le Conseil de l'Eglise nationale assure une gestion équitable des postes d'ecclésiastiques financés par l'État.	- Discussion avec les paroisses et proposition au Parlement sur la question du financement futur des postes d'ecclésiastiques.
	- Conscient des futures contributions du canton à l'ECR, discuter avec les paroisses et proposer au Parlement de revoir le nombre de postes d'ecclésiastiques.
	- Proposition au Parlement de revoir l'attribution actuelle des postes d'ecclésiastiques.

<b>COMMUNICATION</b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Mesures</b>
L'Eglise nationale assure une bonne communication à la fois interne et externe.	- Vérification de notre propre communication, tant interne qu'externe, et adaptation des moyens et des canaux de communication à toute nouvelle exigence.
	- Sécuriser la communication externe via le service de communication.
	- Réglementer la communication interne (avec formation)

<b>Objectif 2</b>	<b>Mesures</b>
La communication « Canton de Berne catholique » est clarifiée.	- Participation active au projet
	- Le Conseil de l'Eglise nationale est prêt à examiner toutes les possibilités d'organiser la communication au sein du « Canton de Berne catholique ».

<b>Objectif 3</b>	
La visibilité et l'image de l'Eglise catholique au sein du public sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Eglise nationale et ses informations sont faciles à trouver sur le net.</li> <li>- Renforcer les relations avec les médias pour les sujets / préoccupations en dehors de la paroisse générale.</li> <li>- Maintenir la participation aux salons.</li> </ul>

## RESSOURCES HUMAINES

<b>Objectif 1</b>	<b>Mesures</b>
Les conditions d'engagement du personnel de l'Eglise nationale et des agents pastoraux dans le canton de Berne sont attrayantes et modernes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règlements et les ordonnances sont régulièrement vérifiés et adaptés si nécessaire.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sont examinées et, si nécessaire, intégrées dans nos propres règlements et ordonnances.</li> </ul>

<b>Objectif 2</b>	<b>Mesures</b>
L'Eglise nationale est reconnue par les paroisses comme un centre de service pour la gestion du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils compétents aux paroisses en matière de personnel.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et développer des processus en matière de personnel uniformes afin qu'ils puissent également être utilisés par les paroisses.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre l'administration des relations de travail des agents pastoraux, examiner et proposer d'autres services possibles dans le domaine des RH pour les paroisses.</li> </ul>

<b>Objectif 3</b>	
L'Eglise nationale s'efforce d'uniformiser les solutions d'assurance sociales du personnel des paroisses dans le canton de Berne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En proposant l'administration du personnel (gestion des dossiers) aux paroisses, créer un volume plus important et ainsi des conditions plus intéressantes pour les assurances sociales.</li> </ul>

<b>Objectif 4</b>	<b>Mesures</b>
Dans la coopération entre le diocèse, l'Eglise nationale et les paroisses, nous prêtons attention aux compétences et responsabilités respectives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne coopération avec le diocèse / le Vicariat épiscopal et les paroisses en cas de</li> </ul>

	nouvelles nominations et d'autres questions de personnel.
	- La circulation de l'information entre les différents partenaires est assurée.

<b>FINANCES</b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Mesures</b>
Les budgets pour les années 2021 - 2023 sont équilibrés.	- La situation financière des paroisses, notamment en ce qui concerne les recettes fiscales, sera suivie de près.
	- Actions en temps utile pour le budget 2023.
	- Sensibilisation du Secrétariat général ainsi que des services spécialisés et missions à la nouvelle situation financière pour les années à venir.

<b>Objectif 2</b>	<b>Mesures</b>
La marge de manœuvre financière (= rapport entre les coûts libres et les coûts engagés) est maintenue.	- En 2021, une révision des tâches sera effectuée.
	- Tous les contrats de prestation sont examinés.
	- Toutes les tâches financées conjointement avec la Conférence interconfessionnelle sont examinées.

<b>Objectif 3</b>	<b>Mesures</b>
La couverture complète des prestations d'utilité publique est assurée.	- Une bonne information détaillée aux paroisses / communes ecclésiastiques / missions et aux espaces pastoraux. Motivation des responsables.
	- Examen régulier du contenu saisi par le Secrétariat général.
	- Enquêtes / suivis auprès des unités de saisie qui ne remplissent pas leurs tâches.
	- Entretenir un échange d'expériences avec les unités de saisie.
	- Le Secrétariat général offre une assistance et répond aux questions.

<b>Objectif 4</b>	
Le financement des postes d'ecclésiastiques à partir de 2026 est en projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de différents modèles de financement pour l'Eglise nationale à partir de 2026.</li> <li>- Des éclaircissements sont recherchés avec les paroisses sur la manière dont les fonds seront utilisés pour l'ensemble des prestations d'utilité publique qui seront versées par le canton à partir de 2026.</li> <li>- Clarifier avec les paroisses et le Parlement l'importance du nombre de postes pastoraux qui seront financés par l'Eglise nationale à partir de 2026.</li> </ul>

<b>FORMATION ET PRÉDICATION</b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Mesures</b>
Le Conseil de l'Eglise nationale soutient les services spécialisés dans leur développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil de l'Eglise nationale donne aux services spécialisés la possibilité de lui présenter des idées et des projets.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Conseil de l'Eglise nationale encourage et soutient les processus de changement au sein des services.</li> </ul>

<b>Objectif 2</b>	<b>Mesures</b>
Le Conseil de l'Eglise nationale encourage une coopération étroite entre les services spécialisés (Centre de pédagogie catéchétique, aumônerie des étudiants, jubla), le Vicariat épiscopal et le Conseil de l'Eglise nationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La personne responsable du département est en contact régulier avec les responsables de service.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La personne responsable du département représente les intérêts des services au sein du Conseil, le cas échéant avec le Vicariat épiscopal.</li> </ul>

<b>Objectif 3</b>	<b>Mesures</b>
L'affiliation d'aki est clarifiée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au printemps 2022, les deux premières années de la direction actuelle de l'aki seront évaluées avec celle-ci et les responsables pastoraux. L'évaluation sera faite en collaboration avec la paroisse générale de Berne.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En collaboration avec la paroisse générale de Berne, le Vicariat épiscopal et l'espace pastoral de Berne et environs, les options pour une future affiliation seront clarifiées et préparées à la décision.</li> </ul>
--	---

## DIACONIE ET PASTORALE SPÉCIALISÉE

Objectif 1	Mesures
Le Conseil de l'Eglise nationale soutient le service Domaines pastoraux dans ses nombreuses tâches.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accords et coordination entre la direction du service et les délégués du Conseil de l'ECR sur les questions de contenu.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication du service spécialisé dans les sujets et contenus politiques dans lesquels il travaille.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les demandes de fonds sont examinées et décidées dans les délais.</li> </ul>

Objectif 2	Mesures
L'Eglise catholique romaine est adéquatement représentée dans l'aumônerie des hôpitaux / les aumôniers d'hôpital.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement actif de l'Eglise nationale, du Vicariat épiscopal et du service spécialisé vis-à-vis des hôpitaux.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir de bons contacts avec les aumôniers d'hôpital.</li> </ul>

Objectif 3	Mesures
L'ECR est traitée sur un pied d'égalité par les partenaires politiques et ecclésiastiques dans le domaine de la pastorale spécialisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un travail en réseau pour les soins palliatifs, l'aumônerie des hôpitaux, l'aumônerie des réfugiés et l'aumônerie des prisons.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation active aux organes de décision et de pilotage.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement du service Domaines pastoraux comme « centre » de compétence / domaine Pastorale spécialisée de l'ECR.</li> </ul>

<b>ALLOPHONES</b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Mesures</b>
Le concept de la pastorale des migrants est mis en œuvre après l'adoption par la Conférence des évêques et la CCCR.	- Échange avec la Pastorale sur l'organisation de la coopération avec les allophones.
	- Clarifier les questions structurelles concernant les missions avec le Vicariat épiscopal et les espaces pastoraux.
	- Coopération avec les cantons voisins.

<b>Objectif 2</b>	<b>Mesures</b>
La plate-forme d'échange pour les paroisses et les allophones est nouvellement établie.	- Un concept révisé pour la plate-forme d'échange est en cours d'élaboration en coopération avec le Vicariat épiscopal et, si nécessaire, la Commission des communautés allophones.
	- Une éventuelle coopération avec le Synode de Soleure sera clarifiée.
	- Une plate-forme est organisée régulièrement, 1x par an.

<b>Objectif 3</b>	<b>Mesures</b>
Accroître la visibilité de la communauté allophone.	- Rapport annuel au Conseil de l'Eglise nationale par la CCA.
	- La communication et l'information, tant interne qu'externe, sont renforcées.

Abréviations utilisées :

ECR	Eglise nationale catholique romaine
CEN	Conseil de l'Eglise nationale
PEN	Parlement de l'Eglise nationale
CCA	Commission des communautés allophones
CCCR	Conférence centrale catholique romaine
CES	Conférence des Évêques suisses
VE	Vicariat épiscopal
CIC	Conférence interconfessionnelle
CPJ	Centre Pastoral du Jura
GKG	Paroisse générale de Berne
DSSI	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
DIJ	Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne